

## LES AÉRIENS: LES LAISSÉS-POUR-COMPTE

La Commission consultative paritaire centrale (CCPC) du 6 février 2018 a été présidée par le nouveau chef du bureau A2.

Après lecture de la déclaration préalable de l'UNSA portant uniquement sur le cas un agent restructuré de la DSO, l'ordre du jour a été déroulé. Sur demande des représentants du personnel lors des précédentes CCPC, la Direction Générale nous informe du mouvement complémentaire d'un agent restructuré de la BSAT de DUGNY et d'un agent mis à disposition à la BSAM de LORIENT. Les sujets concernant les navigants dont la formation du tableau des mutations, le détachement d'un agent des douanes de Roissy dans le statut de navigant, ont donné lieu à un vote "pour" à l'unanimité.

Malgré le fait que certaines remarques trouvent leurs réponses auprès du bureau A3, le président de séance a commenté les réflexions de la CFDT concernant la communauté douanière et aérienne:

- Nous souhaitons nous faire préciser ce qu'entendait la Direction Générale par l'appellation "Cat A+", éléments déterminants dans la chaîne hiérarchique qui ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de référence des unités douanières. Nous avons eu confirmation que les inspecteurs régionaux sont tous classés en A+ et sont donc exceptionnellement pris en compte comme cat A chef d'unité. Au cas par cas, la Direction Générale étudiera les passages de grade sur place.
- A la demande de la CFDT, le président a confirmé que le plan ministériel de qualification ne prévoyait plus d'exa pro cat A cette année et sans doute, aucune liste d'aptitude de navigants non plus. Vous êtes admis en Douane Cat B, vous resterez Cat B ! A bon entendeur, salut...
- La CFDT a demandé que soient communiqués les nommés à la médaille aéronautique puisque depuis environ 4 ans, aucun nom ne nous a été communiqué. La liste nous a été fournie et est disponible pour ceux qui le souhaitent. Ainsi, une seule médaille a été attribuée à un retraité en 2017.
- Nous avons également fait remarquer le fait que les fiches RH n'étaient plus mises à jour dans la partie "personnelle", ce qui a engendré d'énormes défauts de paiement suite aux restructurations: les logiciels de suivi sont obsolètes. Les agents peuvent demander la rectification de leur fiche par l'intermédiaire du portail RH : Aladin, mes téléservices, Portail RH ou par la boîte fonctionnelle [csr-bordeaux-fonction-contact@douane.finances.gouv.fr](mailto:csr-bordeaux-fonction-contact@douane.finances.gouv.fr)
- La lettre ouverte de la CFDT au Directeur Général a permis au bureau A1 de répondre à notre interrogation sur les rémunérations des agents navigants et non navigants nouvellement recrutés en Douane. Nous vous transmettrons ce document de référence.
- La CFDT a demandé à la Direction Générale de bien vérifier les documents mis sur site concernant les effectifs de référence des unités sur le portail "organisation" de la DGDDI dans la mesure où certaines unités sont manquantes.

Pour conclure, la CFDT souhaite que soient reprises les négociations pour que tous les navigants qui le souhaitent, évoluent vers un changement catégoriel de cat B à cat A, comme en son temps, les infirmiers et infirmières de la fonction publique hospitalière.

**Le ciel va t-il s'éclaircir pour l'aéronautique douanière?**

*En marge de la CCPC, la délégation CFDT a rencontré le chef du bureau B2 et son adjoint afin de se faire préciser les conditions d'exploitation des Beechcrafts, des C406, des EC 135, des AS355 et les formations des équipages.*

Ce que nous pouvons en déduire, c'est que le personnel de la Direction Générale s'investit pleinement dans sa qualité de preneur de décision mais que, par manque de lisibilité ou de savoir, certains facteurs engendrent une totale désorganisation de l'aéronautique douanière: passage de marchés, dépôt de bilan d'entreprises partenaires, manque de budget... Pourtant, il s'avère nécessaire que notre organisation porte jusqu'à eux l'incompréhension des agents portant sur la gestion des heures de vol, la gestion des butées calendaires (trains d'atterrissage, pièces détachées...), la gestion des aéronefs tout simplement.

La disponibilité est rouge pour les avions et un peu meilleure pour les hélicoptères. Par exemple, pourquoi lors des modifications et de l'intégration des senseurs dans les entreprises, la pressurisation des avions n'est-elle pas inspectée pour ne pas impacter le calendrier d'entretien de la BCMA avion?

Nous avons réédité nos demandes de formation du personnel navigant en matière de gestion des aéronefs avant vol et après vol ainsi que sur les renseignements portés sur le CREM.

L'intégration en formation des pilotes du LAMENTIN est prévue pour le second semestre 2018 à Wichita. Ceci sera confirmé après la signature du marché concernant la formation. La Cellule d'Instruction Avion des Douanes se chargerait du perfectionnement (S.O.E) des pilotes et de la qualification des PNT. Pour le futur, la CIAD et la CIHD (Hélicoptères) seront toujours responsables des prorogations et renouvellements des qualifications ainsi que des formations complémentaires des équipages.

A propos de ces problèmes récurrents de formation, un GT formation aériens sera prévu à l'agenda social du second semestre 2018.

Pour les hélicoptères, ce sont les mêmes soucis de marchés et de budget qui priment pour obtenir une flotte homogène : à quand le 2ème AS355 aux Antilles ? Se posent également les questions: que fait-on des C406 arrêtés de vol et en entretien minimum et qu'est il envisagé pour le reste de la flotte des C406 ?

### **Bonifications aériennes et privées:**

Vous avez remarqué que les fiches de paye ne sont plus distribuées, elles sont en ligne sur le site : <https://ensap.gouv.fr/>

Sur ce site, après vous être enregistré, vous aurez accès à la partie retraite dans laquelle vous trouverez les bonifications retenues vous concernant, vie professionnelle du secteur privé comprise. Nous vous conseillons de vérifier cette partie afin de demander les rectifications nécessaires ou les ajouts d'années manquantes. En effet, certaines années ne sont pas comptabilisées en Douane, et certaines DI ont été informées de ce manquement.

Les prochaines rencontres avec les aériens : GT Frontex le 15 février 2018 , GT Service Central National Aéromaritime le 13 mars 2018

*Soutenez nos idées, rejoignez nous*



|                        |                    |         |
|------------------------|--------------------|---------|
| <b>Je soussigné(e)</b> |                    |         |
| Nom patronymique:      | Prénom             |         |
| Nom marital:           | Date de naissance: |         |
| Adresse personnelle:   | Service            |         |
| Grade / échelle        | Echelon            | Indice: |